



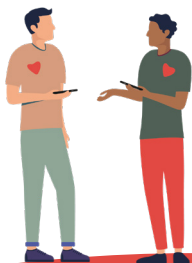
Près de
100 ans
d'engagement

“ **L'engagement nous rapproche** ”

MUTUELLE EPARGNE RETRAITE (MER), C'EST

Près de 100 ans d'expertise. Nous plaçons nos adhérents au centre de toutes nos actions et leur offrons un accompagnement de proximité et une loyauté sans relâche.

Notre engagement historique aux côtés des militaires témoigne de notre solidarité et fait de nous un allié de choix dans la préparation de l'avenir.



NOS VALEURS

Solidarité

Engagement

Loyauté



Mutuelle Epargne Retraite (MER), 17 rue de la Victoire-69003 Lyon (SIREN n°431 988 021 et SIRET n°431 988 021 00058).

Mutuelle régie par les dispositions du Livre II du Code de la mutualité.

Mutuelle soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest CS 92459, 75436 Paris.

Tel : 04.72.62.90.01 - Email : service-gestion@mutuelleepargneretraite.fr Visuel : AdobeStock. Document à caractère publicitaire dépourvu de valeur contractuelle.

RETRAITE MUTUALISTE DU COMBATTANT



mer
MUTUELLE ÉPARGNE RETRAITE

Le dispositif incontournable
pour le monde combattant

LA RMC, C'EST

- Un régime de retraite supplémentaire unique récupérable dès 50 ans⁽¹⁾
- Une garantie accessible à tout âge
- 3 formules de constitution dont une

EXCLUSIVITÉ mer

POUR QUI ?

- MILITAIRE D'OPEX
- OU ANCIEN COMBATTANT

Je possède la Carte du Combattant ou le Titre de Reconnaissance de la Nation

- VICTIME DE GUERRE

Enfant, parent ou conjoint d'un combattant « Mort pour la France » à titre militaire

LES AVANTAGES

- ♥ **Economies d'impôt**
Déduisez la totalité de vos versements de votre revenu imposable⁽²⁾
- ♥ **Rente majorée**
L'Etat majore votre rente de 12,50 % à 25 %⁽²⁾⁽³⁾
- ♥ **Non imposable**
Votre rente n'est pas soumise à l'impôt ni aux prélèvements sociaux⁽²⁾
- ♥ **Transmission**
Votre capital est transmis à vos héritiers hors droits de succession⁽⁴⁾

CONTACT
04 72 61 80 01

service-commercial@mutuelleepargneretraite.fr

(1) Sous réserve d'effectuer un nombre minimum d'années de versement. (2) Dans la limite du plafond de rente majorée fixé par l'Etat. (3) Sous condition d'effectuer un versement. (4) Dans les conditions légales de l'assurance vie.

Mutuelle Epargne Retraite (MER), 17 rue de la Victoire-69003 Lyon (SIREN n°431 988 021 et SIRET n°431 988 021 00058).

Mutuelle régie par les dispositions du Livre II du Code de la mutualité.

Mutuelle soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest CS 92459, 75436 Paris.

Tel : 04 72 61 80 01 - Email: service-gestion@mutuelleepargneretraite.fr | Visuel : AdobeStock. Document à caractère publicitaire

dépourvu de valeur contractuelle.